

PROJET « PROCES VERBAL DE REUNION »

Présents :

Pour les Organisations Syndicales :

Pour FO : MM S. GERBIER, C. DI MEGLIO,

Pour la CGT : Mme S. LABOUR, M. L. BAUDIN,

Pour la CFDT : MM. E. FITOUSSI, X. TORTOSA,

Pour la Direction :

Mmes C. BERTHOU, E. BARNOT,

MM. L. OBERT, O. MADACI, O. COUTEAU,

Copie :

Mmes M. COROLLER, T. PLAGNEUX, L. FOURNIER,

MM. M. ZMIRI, JP. ROBIN,

Inspection du travail,

De : Omar MADACI

Date : 24/05/2017

COMITE DE TRAVAIL « ETE - 2017 » DE MARSEILLE, MONTPELLIER ET TOULOUSE.

Début de séance : 10h30.

Rappel de la direction :

Le comité de travail n'est pas une instance de négociations et il n'y a pas de revendications à traiter. Les questions n'ayant pas de liens directs avec le comité de travail ne seront pas traitées.

Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003.

Pour suivre l'application de la réglementation de la durée du travail dans les services et établissements des entreprises visées à l'article 1er dans lesquels le travail est organisé par périodes de vingt-huit jours, il est institué, dans chaque établissement, un comité de travail comprenant des représentants du personnel et des représentants de l'entreprise parmi lesquels au moins un membre du personnel de l'encadrement ayant un pouvoir décisionnaire.

Les représentants du personnel sont :

1° Pour les organisations syndicales ayant des élus délégués du personnel : deux membres choisis parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désignés par eux, ou un membre choisi parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désigné par eux et un délégué syndical ;

2° Pour les organisations syndicales représentatives dans l'établissement n'ayant pas d'élu délégué du personnel : un délégué syndical.

Le directeur régional du travail des transports ou son représentant participe aux travaux du comité.

Le comité se réunit au minimum deux fois par an, au début de chaque saison horaire (été et hiver). Il examine l'activité prévue de la saison, définit les périodes de pointe, valide les temps définis pour les prises de service et fins de service lorsqu'ils sont différents de ceux définis par accord d'entreprise. Il est informé des types de repiquage et des enchaînements prévus pour la saison. Le comité de travail peut, en outre, être convoqué, dans l'intervalle de ses deux réunions annuelles, à l'initiative de la direction ou à la demande des délégués du personnel membres du comité de travail. Il examine, au cours de ses réunions, les dérogations au présent décret.

Annonces et informations Direction :

- Remise ce jour le PHIG de SML période D (5066 remplacé par le 5065)
- Le 6173 du dimanche (SML) sera remplacé par le 6165
- Les comités de travail de Marseille/Toulouse/Montpellier et Lille ont été programmés fin mai en raison du retard constaté dans la réception du document RTGV Nord transmis par la SNCF.

Activité OUIGO :

D'après des sources presse non officielles, les prévisions vont vers une augmentation du nombre de rame de 12 à 35 à l'horizon 2019.

Activité IDTGV :

L'activité IDTGV est transférée à/c du 2 juillet pour l'Ouest, pour le Sud Est à/c de décembre (Période A).

Nous n'avons pas d'information sur ce que le transfert du staff sera à cette date et nous ne connaissons pas encore le volume d'activité au-delà du 9 décembre.

Pour information le volume de l'activité IDTGV sur l'axe Sud-Est estimé à/c du 02/07/2017 est le suivant :

Période C :

146 courses hebdomadaires dont 108 sur MSC et NE et 38 sur BS et PPN

Période D :

138 courses hebdomadaires dont 100 sur MSC et NE et 38 sur BS et PPN

FO : En CCUES nous avons été informés que le transfert de la masse salariale d'IDTGV n'était pas prévu.

CGT : La direction générale privilégie l'intérim pour couvrir cette activité supplémentaire à Montparnasse.

OM : A ce jour, nous n'avons d'informations précises sur ce dossier d'une manière générale et moins encore sur les modalités de transferts.

CFDT : Cette activité IDTGV prévisionnel en période A 2018 sur l'axe Sud-Est, sera-t-elle assurée par la province ?

D° : Nous n'avons pas connaissance de l'activité au-delà du 09/12/17, il est donc prématuré de parler d'une éventuelle répartition de l'activité.

CGT : Avec l'arrivée de la LGV sur l'axe atlantique vous avez eu une augmentation du volume et du cadencement de l'activité. Il aurait été intéressant de donner aux agents Toulousains de STM un plus grand nombre de courses sur l'O/D Toulouse/Paris. Cela aurait permis d'éviter de leur donner des trains au départ de Montpellier avec des navettes et nous aurions ainsi diminué le nombre de HLP.

OM : Les courses sont réparties en fonction des ressources disponibles sur chaque site en donnant la priorité à nos CDI en place. Les différentes possibilités seront étudiées, sans oublier nos CDI de gare de l'Est à qui nous transférons de l'activité Atlantique notamment les O/D Toulouse.

Il y a 56 courses supplémentaires (Par rapport à N-1) suite à l'intégration de l'activité IDTGV sur l'O/D Toulouse/Paris.

CGT : Il y a eu un engagement de la direction générale dans le cadre du PDV, que s'il y a plus de départs de prévus, on proposerait de les remplacer afin de maintenir l'effectif.

Aujourd'hui l'activité est en baisse car les effectifs en province sont moins importants.

La CGT regrette que la direction n'ait pas tenu ses engagements sur le remplacement des effectifs en province, car force est de constater qu'il y a plus d'effectifs sortant que ce qui était prévu dans le PDV.

OM : Nous répartissons l'activité en fonction de l'équilibre de nos effectifs, les départs des agents délocalisés ne sont pas remplacés (Avignon, Grenoble, Annecy, etc.).

CFDT : A Toulouse les agents avaient 12 ou 13 repos, maintenant ils sont à 10 repos

OM : Ils assurent plus de découchés qu'auparavant, nous garantissons les 115 repos par an pour un temps plein.

CGT : Quel est le besoin en remplacement à Montpellier et à Marseille pour la période des congés d'été ?

OM : Environ 7 à Marseille et 3 à Montpellier.

CGT : Il faut fidéliser les bons intérimaires, au moins pour deux d'entre eux en leur proposant des contrats CDD sur les périodes estivales.

CB : C'est une stratégie que nous ne souhaitons pas avoir car à la suite de la période du CDD, il y a une durée de tiers-temps. Il est donc difficile de couvrir l'activité avec l'effectif intérimaire ainsi diminué, les CDD eux-mêmes ne veulent pas de ces carences de 1/3 temps.

CFDT : Les intérimaires ne souhaitent pas de CDD sur une période d'été d'un mois et demi en Juillet/Août. Ils n'ont pas de visibilités sur leurs plannings surtout s'ils sont positionnés en réserve.

CGT : Il faut anticiper les besoins pour permettre de les planifier en long terme. Si un intérimaire doit travailler sur un jour de repos ou s'il n'y a pas le respect des 11h de nuitées, vous payez uniquement les primes de repos report, mais vous n'avez pas de repos dû à rendre. C'est du gagnant pour vous.

C.B : Pour Marseille, nous essayons de partager l'activité entre tous les intérimaires et ainsi donner à chacun le moyen de gagner sa vie en fonction des critères prévus et imposés à tous.

LO : Certains CDD ne se font plus (Maladie JQ retour de...) par exemple, mais certains comme les CSS, Formations etc. restent possibles en fonction de la stratégie du groupe.

OM : Notre rôle est de mesurer puis donner les besoins.

OS : Nous demandons des CDD sur les remplacements de congés à Montpellier et Marseille,

OC : La politique est de capitaliser sur l'intérim. Le CDD peut entraîner une perte en productivité et en optimisation et sur la flexibilité, notre politique de remplacement est axée principalement sur les Intérimaires, nous avons prévus des CDD sur certains sites Parisiens comme Montparnasse et un peu Gare de Lyon en fonction du volume.

CFDT : Pour vous il n'a peut-être pas d'intérêt, pour les intérimaires oui.

Agents 2 :

OM : L'objectif de la direction est d'optimiser les agents 2 en fonction des RMC du périmètre France ramenées à l'heure. Ces RMH calculées sur N-1 se situent sur différents paliers, et certains seront déclenchés en fonction des disponibilités des HLP, le but est de rester sur le volume de plus ou moins 350 courses par planning ce qui équivaut à environ 15 ETP.

La liste des A2 est ensuite transmise aux DUO pour avis et recadrage si besoin, puis validée par le DOP, ce sera une répartition plus juste et selon les vrais besoins.

CGT : C'est n'importe quoi,

OM : Le déclenchement des A2 sera basé sur un historique factuel et le volume est plus important qu'avant.

CFDT : Le digital est prévu en plus cette année, que nous considérons comme charge supplémentaire,

O.C : La file d'attente est gérée différemment, la charge de travail reste est la même, la commande en ligne est en moyenne de 2, excepté certains trains comme le 6616, environ 10 en moyenne.

→ La direction rappelle que les courses ne sont la propriété de personne, elles sont affectées en fonction des disponibilités des ressources la ou ils se trouvent.

☞ Dans le cadre de l'optimisation des plannings, et pour éviter les croisements des HLP, certaines courses dédiées peuvent être assurées par d'autres sites, et inversement.

Site de MARSEILLE

1. HORAIRES ADMINISTRATIFS

R.A.S, reconduction des horaires actuels du 02/07/2017 au 09/12/2017

2. PRISES ET FIN DE SERVICES

Maintien des autres temps de P.S et F.S actuelles pour cette période du 02/07/2017 au 09/12/2017

FO : Nous demandons 30' de PS sur les HLP en raison d'une problématique d'initialisation que nous rencontrons avec le TEMPO et d'une manière générale avec les problèmes de matériels.

CGT : Nous confirmons que les 20 minutes sont insuffisantes

OM : Nous allons chronométrer un échantillon des PS avec HLP afin de mesurer la pertinence de cette demande, nous aviserons après le retour de C. BERTHOU, pour l'instant la PS restera inchangée.

3. RESERVE

Pour répartir équitablement les fréquences de réserves entre les agents au sein de chaque unité opérationnelle, A titre dérogatoire avec validation des membres du comité de travail, les périodes de réserves peuvent se faire sur 3 semaines consécutives, incluant sur le dit planning une semaine de congé ou toute autre immobilisation.

Site de Marseille :

05h00 à 10h30 lundi à Vendredi
06h00 à 11h30 samedi et dimanche
10h30 à 16h00 Lundi à dimanche Et/ou
11h00 à 16h30 lundi à dimanche
13h00 à 18h30 lundi à dimanche

Site de Nice :

06h00 à 11h30 Lundi à dimanche
Et/ou 08h30 à 14h00 Lundi à dimanche
10h00 à 15h30 Lundi à dimanche
11h30 à 17h00 Lundi à dimanche

CFDT : Vous avez modifiés les amplitudes, pouvez-vous nous expliquer la valorisation du temps de réserve ?

OM : Nous avons harmonisé le temps de réserve depuis le dernier comité de travail hiver 2016-2017, les horaires peuvent évoluer en fonction de l'activité, l'amplitude de la réserve jour est de 05H50,

Calcul :

28 jours de plannings – 4 repos obligatoires = 24 jours

140H / 24 jours = 5,83 centièmes ou 05H50 minutes / jour

Le temps de réserve peut s'échelonner en fonction des sites et des besoins, c'est le temps réellement passé en réserve qui est comptabilisé.

CFDT : On ne voit pas le code HPR

OM : Il sera rajouté, il sera utilisé si l'agent fait une partie du voyage en HLP, à l'aller comme au retour.

4. PERIODES DE FORTE ACTIVITE

- Les périodes à fortes activités : **Semaines 5, 8, 14, 16, 21, 27, 31, 35, 42, 44, 51, 52.**

5. ACTIVITE :

Annonce direction :

En période D des trains qui seront limités à Lyon-Perrache en semaine, les rotations seront construites avec des navettes entre Marseille et Lyon, lorsqu'il l'activité le permet, elles peuvent être affectées aux agents Lyonnais, d'un autre côté réduire les navettes aux agents Marseillais entre Marseille et Lyon.

FO : Nous avons entendu qu'il y aurait des périodes de travaux à Lyon-Part Dieu nécessitant sa fermeture.

CFDT : Pouvez-vous demander si les agents de Metz rattaché à Paris-Est, peuvent être rattachés à Marseille ?

OM : Bonne question, nous étudierons ce point.

CFDT : Avez-vous fait la demande de limitation à Metz du 9898 (MSC/LUX) en période D 2017 ?

OM : La demande a été faite.

CFDT : On perd cette course sur certains jours qui n'apparaît pas sur le PHIG, assurée par les agents Messins de

gare de l'Est, lesquels ont une garantie d'intéressement

CB/OM : Au même titre que les agents Marseillais de Metz feront des courses de GDE, il s'agit d'agents CDI prioritaires à l'intérim.

Proposition direction :

Nous proposons de remplacer le découcher Strasbourg actuel en une fonction ARN avec une grosse coupure d'environ 5h30 en échangeant le trains SG / MSC :

6837 11h13 / 17h16 contre le SG / MSC : 6827 18h03 / 23h49.

La fonction permettra d'éviter un découché et déclenchera une chambre de jour.

CFDT/FO : Nous ne sommes pas favorables.

CFDT : 5370 en période D n'apparaît pas du mardi au vendredi.

OM : Il est remplacé par un 5356 au départ de Lyon.

CFDT : Les agents de Montparnasse auront une activité sur Marseille cet été ?

OM : Oui, en période C 2017, un découché vendredi sur samedi 5326 / 5370 (Rame UM)

6. Courses Hebdomadaires et Lignes de Base :

Course :

Période C 2017 : (02/07 au 27/08/2017) : 289 courses BGV, - 3,67 %

Période D 2017 : (28/08 au 09/12/2017) : 283 courses BGV, - 3,41 %

Lignes de base :

Période C 2017 / (02/07 au 27/08/2017) : 61,10, soit - 3,02 % par rapport à N-1

Période D 2017 : (28/08 au 09/12/2017) : 61,50, soit +2,16 % par rapport à N-1

Sites de MONTPELLIER et TOULOUSE

1) HORAIRES ADMINISTRATIFS

R.A.S, reconduction des horaires actuels du 02/07/2017 au 09/12/2017

2) PRISES ET FIN DE SERVICES

Maintien des autres temps de P.S et F.S actuelles pour cette période du 02/07/2017 au 09/12/2017

3) RESERVE

Pour répartir équitablement les fréquences de réserves entre les agents au sein de chaque unité opérationnelle,

A titre dérogatoire avec validation des membres du comité de travail, les périodes de réserves peuvent se faire sur 3 semaines consécutives, incluant sur le dit planning une semaine de congé ou toute autre immobilisation.

Site de Montpellier :

05h00 à 10h30 lundi à vendredi

06h00 à 11h30 Samedi et dimanche

11h45 à 17h15 lundi à dimanche

Site de Toulouse :

05h00 à 10h30 Lundi à samedi

06h00 à 11h30 dimanche

12h00 à 17h30 Lundi à dimanche

PERIODES DE FORTE ACTIVITE

➤ Les périodes à fortes activités : **Semaines : 5, 7, 14, 15, 21, 27, 30, 35, 42, 44, 51, 52.**

4) ACTIVITE

Période C et D 2017 : (02/07 au 09/12/2017) :

- Principales suppressions en période C et D 2017 : 6859 et 6816
- Rajout du 8500 et 8255 TE/PMP le lundi et le 8515 le samedi en période D 2017

Courses Hebdomadaires et Lignes de Base :

Course :

Période C 2017 : (02/07 au 27/08/2017) : 175 courses BGV, soit -4,37 %,

Période D 2017 : (28/08 au 09/12/2017) : 159 courses BGV, soit - 7,02 %

Lignes de base :

Période C 2017 : (02/07 au 27/08/2017) : 37,20, soit - 6,53 % par rapport à N-1

Période D 2017 : (28/08 au 09/12/2017) : 35,20 soit - 8,57 % par rapport à N-1

CFDT : noter sur le procès-verbal que les trains 6859 et 6816 sont supprimés en période D.

OM : Ces trains sont supprimés en période C et D

CGT : Sur la période C la baisse de l'activité est-elle liée à la baisse des effectifs ?

Le 6208 en N-1 était UM : VE SA DI, sur C2017, il manque le DI

OM : Le volume d'activité est variable d'une année à une autre, il peut y avoir des courses en plus ou en moins, en cas de croisement de HLP avec un Parisien, le B6208 de dimanche, pourrait être affecté aux agents Montpelliérains, il en est de même sur la possibilité d'attribution du BGV 6211 jusqu'à Béziers lorsque les Montpelliérains sont HLP.

Nous n'excluons pas non plus l'éventualité de découchés à Paris pour les Montpelliérains.

En période D, le 6809 / 6857 pourrait être affecté ponctuellement aux agents Toulousains en cas de manque d'activité.

- Nous proposons que les Montpelliérains puissent rentrer de temps en temps sur un Paris/Perpignan puis HLP de PPN à MPL, afin de réduire les HLP et d'éviter les croisements de HLP

CGT : Uniquement si c'est un retour de découché pas en aller-retour, pénibilité à prendre en compte,

L'intérêt commun serait l'attribution de l'agent 2 6211 aux Montpelliérains.

CGT : Privilégier le 6051 le vendredi sur MPL en période D

CGT : Page 4 fonction 14 (5062T/9860H/9836Q). Nous ne souhaitons pas que l'agent attende 2 heures en coupure à Lille, vous évitez ainsi la chambre de jour. Nous voulons que l'agent descende à Lille et remonte directement sur la rame du 9862 pour aller à Bruxelles. L'agent aura ainsi sa chambre de jour à Bruxelles

D° : Au vu de l'amplitude 16h51 et la coupure proche de 3H, il sera attribué exceptionnellement une chambre de jour à la demande de l'agent lors de sa PS à l'accueil.

CGT : Nous avons vu sur les plannings deux rotations MPL/LYD/PLY/MPL avec un HLP entre LYD et PLY

OM : Effectivement, c'est un montage ponctuel (Travaux) pour éviter le HLP, il n'y a rien de choquant, nous regarderons si un agent Lyonnais est HLP sur ce train

Divers :

- Reconduction des plannings dérogatoires pour les agents basés à ROUEN pour cette période.
- Maintien des plannings Senior à Marseille,

Ces plannings sont construits avec des découchés Bale et Strasbourg, la possibilité de rajouter un découché Bruxelles (Découché sans TER) n'est pas exclue, afin de respecter les nuitées suite aux horaires avec des FS tardives et des PS matinales.

Effectifs au 03 mai 2017 :

Source : Base de données Aigles.

UO	Centre	EFFECTIF POSTE			INDISPONIBLES			VALEUR ETP			% T. Partiel
		Postés CDI	Dont T. P	Valide posté	INDISP	Dont T. P	INDISP ETP	TOTAL	Dont T. P	VALIDE	
SML	Marseille	78	26	77	1	0	1,00	69,57	17,57	68,57	33,33%
SML	Nice	11	2	11	0	0	0,00	10,53	1,53	10,53	18,18%
SML	Rouen	3	0	3	0	0	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00%
SML	Metz	3	0	3	0	0	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00%
TOT MARSEILLE		95	28	94	1	0	1,00	86,10	19,10	85,10	29,47%
STM	Toulouse	20	2	20	0	0	0,00	19,48	1,48	19,48	10,00%
STM	Montpellier	37	8	37	0	0	0,00	34,48	5,48	34,48	21,62%
TOT TOUL - MONTPELLIER		57	10	57	0	0	0,00	53,96	6,96	53,96	17,54%

Informations après comité :

RAS.

Fin de séance 13h30 :